

Sommaire

* Agenda, Actualité	p.1
* Filière	
Prix du Lait	p.2
* Technique	p.2-3
Conduite de fin de gestation	
Analyse de fourrages	
* Perspective	p.3
Réforme PAC : les grands principes	
* Sanitaire	p.4
Aides de l'ALMA	
* Cotation	p.4

Actualité

* Information sur la Chaîne Alimentaire

La transmission des ICA est obligatoire depuis le 1er juillet 2013.



Après une période « d'essai » de 4 mois, à compter du 1er novembre, le défaut de transmission d'ICA (information non renseignée) est **verbalisable et peut donner lieu à une amende !**

Pour rappel, les éleveurs sont tenus de faire suivre à la filière des informations sanitaires susceptibles d'influer sur la qualité de la viande. Cette information est portée par le document de circulation. Un encart spécifique est prévu à cet effet dans les nouveaux documents de circulation. Cet encart doit donc être rempli sur tous les documents, que l'éleveur ait un risque à déclarer ou non. En cas d'ICA positive, un feuillet complémentaire doit être joint pour préciser les animaux concernés et le risque.

* Contrôle des machines à traire

La vérification du bon fonctionnement de l'installation de traite est un des aspects fondamentaux de la qualité du lait et de l'état sanitaire de la mamelle. Un contrôle annuel OPTITRAITE est obligatoire pour la livraison en AOC Roquefort (tous les 18 mois dans le cadre de la conditionnalité).

Pour ces contrôles OPTITRAITE vous pouvez contacter les agents certifiés de la Maison de l'Élevage (05.63.48.83.18), du service qualité de Confédération de Roquefort (05.65.59.22.07), ou des installateurs agréés.

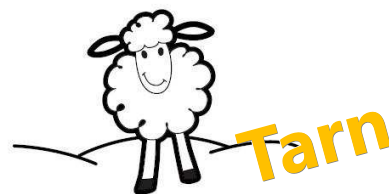
* Parc de tri pour les adhérents FDO

Vous avez besoin d'un parc de tri chez vous pour des chantiers précis : taille d'onglons, traitement, tris de lots ou chantier de tonte...

La FDO met à disposition des éleveurs un parc de tri mobile (sur remorque), équipé d'une cage de retournement et d'une porte de tri, ainsi qu'un sécateur pneumatique. Une participation de 40 € (pour 3 jours) sera demandée aux adhérents. Si vous êtes intéressé, contacter Gilbert VERNHES 06.70.71.31.61.



Le feuillet



du moutonnier

AGENDA

* « Ovinpiades » des Jeunes Bergers Du Tarn le 04 déc. à Coufouleux Finale régionale le 06 février à Albi

Comme l'an dernier, les moutonniers du Tarn ont décidé de réunir les jeunes des lycées agricoles lors des « Ovinpiades » des Jeunes Bergers. Les épreuves départementales se dérouleront le 04 décembre, dans le cadre du concours de jugement de bétail, organisé par les JA sur la commune de Coufouleux. Une trentaine de jeunes du département devront passer sur différents ateliers: tri, manipulation de brebis, parage d'onglons, conduite de quad, reconnaissance de races... L'objectif étant d'aller au contact des brebis et de mieux connaître la production !



Le Tarn accueille, cette année, la finale régionale de ces « ovinpiades » : le 06 février 2014 à Albi Fonlabour. Tous les lycées de la région participeront à ce concours ! Une trentaine de jeunes passeront sur des épreuves pratiques au cours de la journée. En parallèle, diverses manifestations vous seront proposées : démonstrations de chiens de troupeaux, colloques sur les effluents d'élevages ovins, dégustation d'agneaux... Venez nombreux encourager les jeunes de la région. Deux d'entre eux seront sélectionnés pour participer à la finale nationale lors du Salon de l'Agriculture à Paris !

* Formations ovines cet hiver

• « **Etre en règle sur son élevage** ». Toutes les obligations réglementaires concernant votre troupeau : que faut-il avoir dans le registre d'élevage, les nouveautés de l'identification, la gestion de la pharmacie, etc... Pour être au clair lors d'un contrôle !

• « **Diminuer la mortalité des agneaux** ». Cette formation de 2 jours, vous permet de faire le point sur les différentes causes de mortalité des agneaux, leur diagnostic et les actions à mettre en place dans les élevages. Un cas pratique en bergerie est prévu ainsi que des autopsies pour mettre en pratique les notions abordées.

• « **Utiliser Selso Ovin pour la gestion réglementaire** ». Selso ovin est un portail internet qui facilite le suivi de votre troupeau et permet aussi de gérer les aspects réglementaires (notifications des documents de circulation) par internet.

Informations & inscription: Service ovin au 05.63.48.83.16.

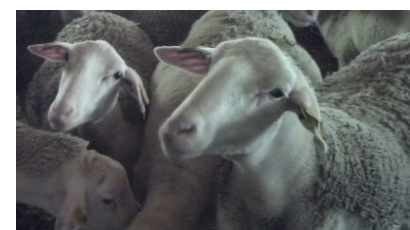
+ 0,91 % : c'est en pourcentage l'augmentation du prix moyen du lait de brebis du Rayon (qui s'établit à 919,37 €/1.000 litres) hors les effets de la MSU et du mix (qui prend en compte l'affectation des volumes dans les différentes lignes d'utilisation du lait). Toutefois, avec une collecte en recul de plus de 9 millions de litres de lait, le chiffre d'affaire global de l'ensemble des producteurs enregistre un recul de près de 5,6 millions

d'euros. Cela représente, en moyenne par point de livraison, une baisse du chiffre d'affaire liée au lait de 2.916 €.

La baisse de la collecte est sans doute multifactorielle et le prix des intrants, notamment en début de campagne, n'est sans doute pas étranger à cette situation (voir l'évolution de l'indice IPAMPA lait). On a aussi noté une baisse sensible des effectifs de femelles dans le Rayon (- 13.000 têtes entre 2012 et 2013 et à nouveau - 11.000 têtes en 2014).

	Données (litres)		Evolution	Evolution (I)
	2012	2013	2013 / 2012	2013 / 2012
Roquefort	80 655 464	76 201 935	-5,52%	-4 453 529
Div. Ind. Rayon	5 717 563	6 361 769	11,27%	644 206
Div. Ind. France	5 187 508	5 764 829	11,13%	577 321
Nouveau Produit	370 297	450 952	21,78%	80 655
Persillé "Lou Pérac"	278 223	379 824	36,52%	101 601
Essai	494 242	398 981	-19,27%	-95 261
Fromages salade	42 737 788	38 547 601	-9,80%	-4 190 187
Lait Vrac (total) dont	21 812 891	17 857 697	-18,13%	-3 955 194
France	2 582 965	2 497 974	-3,29%	-84 991
Export	19 229 926	15 359 723	-20,13%	-3 870 203
Pécora / P. pressées	12 558 185	14 780 768	17,70%	2 222 583
Lait Détruit	590 818	850 956	44,03%	260 138
Poudre	736 193	396 026	-46,21%	-340 167
TOTAL	171 139 172	161 991 338	-5,35%	-9 147 834

Du côté des valorisations, c'est encore le recul de la transformation en Roquefort qui pèse lourdement sur la valorisation du lait. Il faut revenir à 1987 pour trouver une année avec un aussi faible volume de lait transformé en Roquefort ! Par ailleurs, cette année enregistre aussi un net recul dans la transformation du lait en Fromages pour salade (ex-Féta), et il faut remonter à 2011 pour enregistrer un volume comparable !



TECHNIQUE

Conseils de fin de gestation

En bergerie, il est important de ne pas négliger les apports en azote de fin de gestation. A l'exception des fourrages exclusivement à base de légumineuses, un apport de concentré azoté est indispensable, au moins pendant les trois dernières semaines de gestation. En effet, c'est en fin de gestation que se jouent les principaux facteurs qui ont une incidence économique : le poids de carcasse de l'agneau, sa conformation et son état d'engraissement, les quantités de concentré qu'il va consommer...

1) Le rationnement des fourrages : il est fortement conseillé afin d'éviter les prolapsus. Le foin d'excellente qualité, de type regain, doit ainsi être rationné à 1 kg par jour. La consommation d'enrubannage doit être limitée à 1 kg de matière sèche par jour, celle d'ensilage de maïs ou d'herbe à 600 g de matière sèche. Avec les ensilages, de la paille ou du foin de qualité moyenne est alors offert à volonté.

2) Si les brebis présentent un état corporel insuffisant deux mois avant la mise bas (note inférieure à 3), il est indispensable d'anticiper en adoptant immédiatement la ration de fin de gestation. Au cours du dernier mois, il est déjà trop tard pour limiter les conséquences sur le poids des agneaux à la naissance et le démarrage en lactation.

3) S'assurer que le fourrage est suffisamment consommé. Une sous consommation de fourrage liée par exemple à un nombre de brebis trop impor-

tant par râtelier (plus de 40 pour une botte de dimension 1,2 m) peut provoquer des pathologies (acidose, toxémie de gestation) à ce stade physiologique. A titre indicatif, une botte de foin de 1,2 m pèse environ 220kg, une botte de paille environ 140 kg. Une brebis en fin de gestation doit en consommer au minimum 1 kg par jour.

4) L'utilisation de certaines légumineuses (luzerne ou le trèfle violet) en grande quantité en fin de gestation peut entraîner des avortements. En effet, toute attaque de la plante, fongique ou parasitaire, est susceptible d'entraîner la production d'un phyto-œstrogène, le coumestrol. Que les légumineuses soient présentées sous forme d'herbe pâturée, de foin ou de déshydratées conduit aux mêmes conséquences. Les luzernes françaises posent peu de problème, mais attention à celles qui sont importées.

Exemple de ration avec bon foin graminées + légumineuses (riche en légumineuse), offert à volonté.

Prolificté	Inférieure à 1.5		Supérieure à 1.5		
	Semaines avant mise bas	1.5 mois à 3 semaines	3 dernières semaines	1.5 mois à 3 semaines	3 dernières semaines
Céréale		300	400	300	500
T. Soja 48*		0	100	0	200
CMV type 7/21		20	30	20	30

*Avec du tourteau de colza industriel, augmenter la ration de tourteau de 100 g dans les 3 dernières semaines.

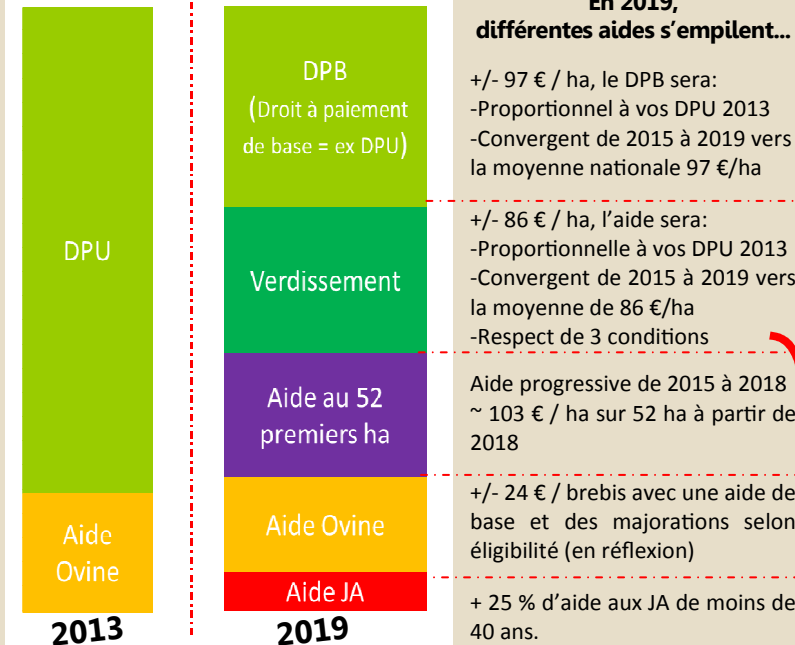
REPERSPECTIVES

Réforme de la PAC: les grands principes

La réforme de la PAC est en train de se mettre en place. Des groupes de travail nationaux ont lieu en ce moment pour affiner les règles. Beaucoup de détails manquent encore pour savoir, de façon détaillée, ce que seront vos aides demain. Mais les grands principes sont posés et l'élevage ovin peut sortir gagnant notamment grâce à une aide ovine et une revalorisation des ICHN. Nous vous livrons aujourd'hui les grands principes en place pour vous familiariser avec ce nouveau système.

1er pilier

Mise en place de 2015 à 2019

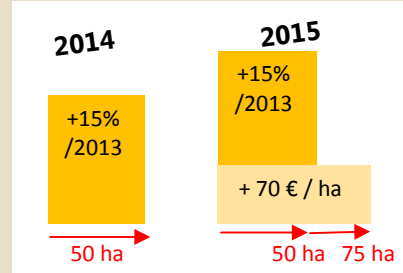


2ème pilier

A partir de 2014

ICHN revalorisés

- +15 % dès 2014 sur les 50 ha primés
- A partir de 2015, + 70 € / ha sur 75 ha (fin de la PHAE)



Mais aussi MAE et PMBE ...

Rappel des conditions à l'Aide Verdissement :

- Diversification des cultures des terres arables (TA) : Entre 10 et 30 ha TA, obligation de 2 cultures Plus de 30 ha TA, obligation de 3 cultures Exemption si PT>75 % TA ou PN >75 % SAU
- Maintien des prairies permanentes
- Obligation de surfaces d'intérêt écologique

Plus d'infos et de simulations dans le prochain Feuillet du Moutonnier avec les règles définitives validées en décembre par le ministère !

TECHNIQUE

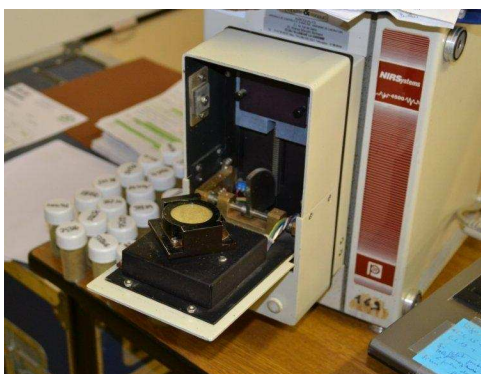
Analyses de fourrages

La journée « **analyses de fourrages** » organisée le mercredi 18 septembre par la Maison de l'Élevage a connu un vif succès auprès des éleveurs. En ovin, près de 70 échantillons, principalement des foins de seconde coupe ont été analysés par les spécialistes du Lial d'Aurillac. En effet, en production laitière, les analyses d'ensilages et d'enrubannages, obligatoires dans le cadre de la prévention des problèmes de qualité du lait, sont réalisées par le service qualité de l'interprofession de Roquefort.

Les foins de Ray Grass étaient souvent épiés avec des taux de cellulose (CB) élevés et de MAT faibles entraînant des valeurs en UFL et PDI inférieures à celles d'une année moyenne. Ces

foins de qualité médiocre doivent être réservés aux brebis à l'entretien ou à faibles besoins de production complétés par des apports de protéines (Tourteaux de soja ou de colza) et d'énergie (céréales). Pour les éleveurs viande, il est possible d'arroser le foin avec de la mélasse afin de le rendre plus appétant et en améliorer l'ingestion.

Les Luzernes et les mélanges ont des valeurs moyennes correctes, avec toutefois des écarts importants entre les différents échantillons. Ceux-ci doivent être utilisés pour les brebis en production laitière ou allaitant des agneaux.



		MS	MAT	CB	UFL	PDIN	PDIE
Ray Grass	30% Moins bons	86,9	67	349	0,58	42	57
	Moyenne	86,5	96	317	0,65	62	69
	30% Meilleurs	86,0	133	286	0,72	88	83
Luzernes pures	30% Moins bons	86,9	123	325	0,61	78	75
	Moyenne	86,4	166	285	0,70	109	90
	30% Meilleurs	87,0	203	257	0,76	135	102
Graminées + Légumineuses	30% Moins bons	86,8	108	307	0,64	71	73
	Moyenne	86,2	140	283	0,72	94	86
	30% Meilleurs	85,7	155	270	0,79	104	93

Vous avez un problème sanitaire que vous n'arrivez pas à résoudre ? Des avortements en nombre important ? L'ALMA (GDS Tarn) peut vous aider techniquement et financièrement à faire face. Ci-dessous vous trouverez les problématiques sur lesquels l'ALMA peut vous accompagner grâce au Conseil Général ou à des caisses professionnelles (Caisse de Solidarité Santé Animale ou CRSSA régionale).

Suivi Sanitaire Approfondi

Vous êtes touchés par des pathologies ayant des répercussions économiques importantes (avortements, mortalité agneaux,...). Dans beaucoup de cas, ces problématiques sont difficiles à résoudre, d'une part parce que le diagnostic est difficile à établir et d'autre part parce que les solutions sont souvent complexes. Le suivi sanitaire approfondi permet de mettre en œuvre un protocole d'intervention adapté à chaque cas, via des visites techniques et sanitaires et des analyses de laboratoire.

Prise en charge

Conseil Général

50 % des frais d'analyses et des honoraires vétérinaires (plafond de 400 € d'aides).

CRSSA dans le cas d'avortement

100 % des frais d'analyses plafonné à 100 € (3 pathogènes minimum : Fièvre Q, Chlamydia, Toxoplasmose)

SBV Virus Schmallerberg

La maladie de Schmallerberg n'est pas une maladie réglementée. De ce fait, l'État s'est désengagé du suivi et de l'indemnisation de la maladie. Le réseau des GDS, a décidé de poursuivre la surveillance volontaire (par la déclaration des éleveurs). Cela permet d'identifier les éleveurs les plus touchés dans l'objectif de leur verser une indemnisation par la CSSA.

Pour la campagne 2013-2014, les éleveurs touchés peuvent s'identifier grâce à une fiche commémorative disponible sur www.reseaugds.com/questionnaire/index.php/388149. Aucune analyse sérologique n'est exigée contrairement à la campagne 2012-2013.

CSSA

Pour les éleveurs qui ont fait remonter une fiche commémorative pour la campagne 2012-2013 : indemnisation de la mortalité des agneaux supérieure à 10 % (plafonnée à 50%) : 42.50 €/ agneau allaitant et 12.40 € par agneau laitier. Les éleveurs concernés recevront un courrier dans les jours à venir.

Border Disease

La Border est une maladie liée à un pestivirus. Les symptômes peuvent être : avortements, mortalité agneaux, agneaux mal formés, trembleur ou hirsutes... Une contamination des brebis dans les 3 premiers mois de gestation peut entraîner la naissance d'agneaux IPI (infectés permanent immunotolérants), c'est-à-dire des porteurs sains qui contaminent le reste des animaux.

CRSSA

50 % des frais de 1ère injection de vaccination (selon protocole défini).

Parasitisme

Certains éleveurs réalisent des traitements systématiques sans connaître la situation de leur troupeau. La réalisation de coprologies permet de limiter les traitements aux parasites présents, pour plus d'efficacité, et donc de limiter également les risques de résistances.

CRSSA

50 % des frais d'analyses pour 3 coprologies annuelles.

Plus d'infos ?

Service ovin ALMA 05.63.48.83.16

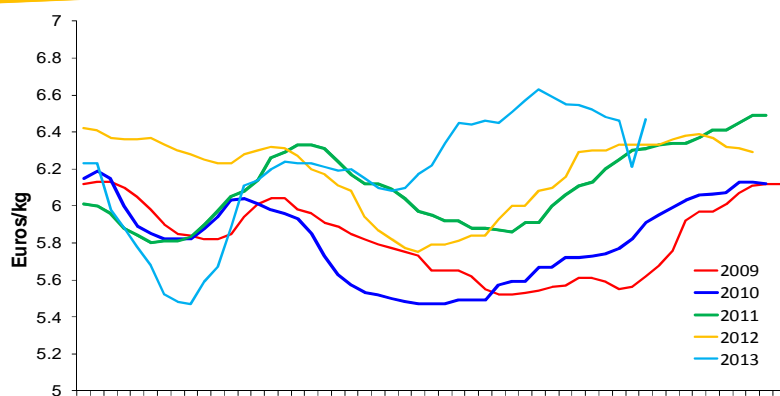


COTATION

Cotation de l'agneau français

Après la crise de début 2013, le prix moyen pondéré des régions est progressivement remonté à l'approche des fêtes de Pâques, pour atteindre à la mi-mars 5.89 €/kg de carcasse (soit 5% de moins qu'en 2012).

Depuis, le manque d'agneaux en France et le relâchement progressif de la pression à l'import, permet de soutenir des cours français de l'agneau. A 6.44 €/kg de carcasse fin octobre, le prix moyen pondéré des régions calculé par France AgriMer était toujours supérieur de +11 centimes à sa valeur de l'année précédente (soit +2%). On peut parler d'une envolée des cours français bien que la consommation nationale reste morose.



Source : FNO d'après France AgriMer

Plus d'infos ?

Service Ovin de la Maison de l'Élevage
Tél: 05.63.48.83.16
@: ede.alma-81@arsoe-soual.com

